

Réforme de stages : implications et mesures suite à la réforme en 6 ans

Daniel Léonard, Marc van den Eynde, Marie-Claire van Nes, Françoise Smets

Les réformes successives imposées ces dernières années par les pouvoirs publics ont entraîné de multiples remaniements et adaptations du programme de médecine. Plus particulièrement, la réforme du Master de 4 à 3 ans, et la double cohorte qui en a découlé en 2017-2018 amenant plus de 1 000 étudiant·es à se côtoyer en stage, ont nécessité une révision en profondeur du programme de stages.

Les stages sont un point d'orgues du programme de master en médecine. Ils doivent permettre à l'étudiant·e de mettre en application tous les principes de médecine soignante et de parfaire sa démarche clinique, diagnostique et thérapeutique. Gardant cet objectif crucial à l'esprit, les autorités facultaires ont avalisé le nouveau programme de stage suivant :

1-Stage du bloc 1 de Master

Il s'agit d'un stage de 4 semaines effectué dans un des services hospitaliers suivants: anesthésie, chirurgie, gériatrie, gynécologie-obstétrique, médecine interne, médecine physique, neurologie, pédiatrie, psychiatrie adulte, soins intensifs adultes, soins intensifs pédiatriques, urgences.

2-Stage du bloc 2 de Master

Ce stage de 4 semaines est effectué en médecine générale chez un·e médecin généraliste repris·e dans le réseau des maîtres de stage nommé·es et reconnu·es pour cette mission par la Faculté ainsi que par le Centre Académique de Médecine Générale (CAMG). Ce stage, introduit plus récemment dans le cursus, permet de sensibiliser, en complément des cours spécifiques au domaine, les étudiants sur les spécificités, le rôle et la place cruciale de la médecine générale dans les soins de santé.

3-Stages du bloc 3 de Master

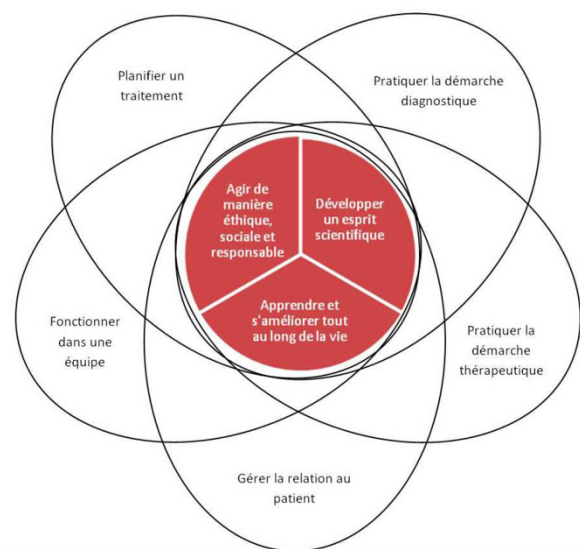
Les stages du bloc 3 du cycle de Master s'étendent sur 12 mois et sont constitués de stages obligatoires et de stages au choix, effectués en Belgique ou à l'étranger. Ils comportent 6 périodes de stages au sein de disciplines obligatoires durant des périodes de 6 semaines en médecine interne, chirurgie, pédiatrie, gynécologie, urgences et gériatrie. L'année de stage comprends aussi un stage au choix et un stage dans la future spécialité souhaitée.

En parallèle à l'adaptation de ce calendrier des stages de Master, et sur base d'observations antérieures montrant des objectifs de stage souvent peu clairs et des évaluations de stagiaires régulièrement excellentes mais peu personnalisées et peu discriminantes, le passage des études de 7 à 6 ans a été l'occasion de moderniser et d'optimiser l'encadrement et l'évaluation des stages afin d'assurer le maintien de leur qualité et de leur valeur pédagogique.

Un groupe de travail composé de la Commission de gestion de l'administration des stages, d'étudiant·es, de maîtres de stage et d'un membre du centre de développement pédagogique, a proposé l'instauration du système des activités professionnelles déléguables (APD).

Au cours des deux dernières décennies les autorités de soins de santé dans certains pays ont dressé, en collaboration avec les écoles de médecine, le profil de compétences requis pour les futurs médecins. La faculté de médecine de l'UCLouvain, en se basant notamment sur les travaux du Professeur Olle ten Cate, actuellement conférencier dans le cadre de la chair Francqui, a aussi établi un référentiel de compétences pour ceux qui obtiendront le Master en médecine comme illustré dans la Figure 1.

FIGURE 1.



L'année de stage est le moment par excellence pour évaluer si l'étudiant a acquis ces compétences requises pour entamer un master de spécialisation qui lui donnera in fine l'accès à la profession.

Toutefois, il peut ne pas être facile pour un maître de stage d'évaluer ces compétences au cours d'une pratique clinique souvent chargée. C'est pourquoi celles-ci ont été traduites sous forme d'activités professionnelles pouvant être déléguées, dites « déléguables » (APD) à savoir les activités couramment réalisées par le médecin au quotidien et qui combinent diverses compétences. Elles peuvent être plus facilement appréciées par le maître de stage au quotidien. Les APD proposées, reprises en annexe 1 et au nombre de 15, sont basées sur celles de l'Association of American Medical Colleges et ont été adaptées au contexte de soins de santé Belge.

Au terme de son stage l'étudiant devra être capable de réaliser les 15 APD de façon autonome. Au début de chaque période de stage, il déterminera avec son maître de stage quelles APD seront exercées, observées et évaluées pour la période concernée (entre 5 et 9 APD par stage) et il sera précisé qui fera l'évaluation avec le·la stagiaire au terme du stage.

Il est tout à fait normal et attendu qu'en début d'année de stage le stagiaire requiert une supervision étroite pour réaliser une activité, voire qu'il ne soit pas encore en mesure de le faire. La supervision est d'ailleurs indispensable à la sécurité du patient.

Au fil des mois une réelle progression doit être observée. Au terme de l'année de stage, l'étudiant devra être autonome pour 13 des 15 activités, la prescription et l'obtention du consentement éclairé se faisant toujours sous supervision.

Pour progresser le-la stagiaire doit bénéficier de rétroaction (feedback). Elle prend la forme d'un commentaire neutre et objectif sur la manière de réaliser les activités sélectionnées au départ. Elle tient compte non seulement du savoir mais aussi des aptitudes, attitudes et comportements puisque chaque activité mobilise un certain nombre de compétences. Ces paramètres sont aussi déterminés par l'environnement pédagogique qu'offre le lieu de stage. Le-la maître de stage indiquera ce qui est correctement réalisé et ce qui doit être amélioré. La rétroaction est formative si elle est donnée en temps utile pour que le-la stagiaire puisse s'améliorer avant la fin du stage. Il faut donc analyser les observations avec le-la stagiaire au moment de l'activité et ne pas attendre l'évaluation de fin de stage pour les communiquer car cela restreint les opportunités d'apprentissage.

C'est la personne désignée lors de l'entretien initial qui, après avoir recueilli l'avis des différent-es intervenant-es (collègues, assistant-es, personnel infirmier), fera l'évaluation finale avec le-la stagiaire. Cette dernière portera sur les APD retenues au départ pour la période de stage concernée et qui devront avoir été observées par le-la maître de stage ou son-sa représentant-e. Il est également opportun de demander à l'étudiant-e de s'auto-évaluer.

Lors de cette évaluation, la rétroaction de formative devient normative, puisqu'elle définit à quelles normes l'étudiant répond. Pour chaque APD retenue il sera indiqué quel niveau est atteint (annexe 2). Afin d'intégrer la notion de progression, il est tenu compte du moment dans l'année où se situe la période de stage.

En conclusion, la réforme du Master et la réduction du cursus ont été une opportunité pour introduire un nouveau calendrier de stage parallèlement à de nouveaux outils pédagogiques pour mieux guider et évaluer les étudiants-es en médecine. L'étape suivante, actuellement en cours, consistera à évaluer les résultats de ces réformes en se basant entre autres sur le retour de nos stagiaires qui complètent obligatoirement un questionnaire d'évaluation de leurs stages depuis 2019.

ANNEXE 1.

Les 15 activités professionnelles déléguables

APD1 : Recueillir l'anamnèse

APD2 : Réaliser l'examen clinique

APD3 Reconnaître un patient nécessitant des soins d'urgence, initier l'évaluation et le

APD4 : Hiérarchiser le diagnostic différentiel suite au contact avec le patient pour établir un diagnostic de travail (diagnostic provisoire de la cause la plus probable de la maladie)

APD6 Présenter oralement une rencontre clinique

APD7 Sélectionner, demander et interpréter les tests diagnostiques et de dépistage courants

APD8 Rédiger et commenter les prescriptions

APD9 Réaliser les procédures générales du médecin

APD10 Formuler des questions cliniques et obtenir l'évidence pour faire avancer la prise en charge

APD11 Communiquer de manière appropriée avec le patient et son entourage

APD12 Collaborer comme membre d'une équipe interprofessionnelle

APD13 Donner ou recevoir le rapport de transmission pour les transitions de soins

APD14 Obtenir le consentement éclairé pour les tests et/ou les procédures

APD15 Contribuer à une culture de sécurité et d'amélioration de la qualité des soins

ANNEXE 2.

Annexe 2

APD : niveau atteint

N'est pas en mesure de réaliser l'activité

Réalise l'activité sous supervision

Réalise l'activité de façon autonome

Réalise l'activité de façon exceptionnelle

N'a pas eu l'opportunité d'observer cet APD durant cette période de stage

Affiliations

Administration de Stages, Centre de Développement Pédagogique, Faculté de Médecine et Médecine Dentaire, UCLouvain